

DECLARATION FO AG du CGOS du 16 Juin 2022 à Nantes

Monsieur le Président,
Madame Monsieur le
représentant du Ministère,
Mesdames Messieurs les
administrateurs, Mesdames,
Messieurs, chers collègues,
chers camarades,

Nous voilà enfin tous réunis
en présentiel pour la 62ème
Assemblée Générale du CGOS,
sans contrainte de nombre,
débarrassés pour ceux qui le
désirent du port de masques, et
sans le QR Code du pass sanitaire.
Nous participons ainsi à une
Assemblée Générale libre et sans
contraintes. Profitons-en !

Malheureusement, même si le
contexte épidémique semble être
provisoirement derrière nous,
la situation internationale avec
notamment la guerre aux portes de
l'Europe vient fortement dégrader la
situation économique et sociale au
plan national. En effet, l'augmentation
importante des produits pétroliers et
énergétiques sur fond de spéculations
boursières, vient remettre à l'ordre
du jour, ce que les gouvernements, le
monde capitaliste, ont en horreur, à savoir
l'inflation !

En conséquence, l'augmentation des
salaires et pensions devient une impérieuse
nécessité. L'augmentation de la valeur du
point d'indice de la fonction publique et
l'indexation des retraites sur les salaires sont
la seule alternative pour FO si nous ne voulons
pas assister à la paupérisation généralisée des
fonctionnaires et agents publics. L'augmentation
des salaires n'est ni l'ennemi de l'emploi, ni
celui de la croissance, elle est simplement le
traitement de la justice sociale et du partage des
richesses créées.

Concernant les conditions de travail dans les
établissements sanitaires, sociaux et médico-

sociaux, elles ne se sont pas améliorées, pourtant la
politique du « quoi qu'il en coûte », et les engagements
du Président MACRON le 20 mars 2020 dans son discours
à Mulhouse, auraient pu nous faire croire que les
différentes réformes hospitalières, qui ont mis à genoux
l'hôpital public, allaient être complètement renversées.
Force est de constater que le monde d'avant le COVID,
c'est le monde d'après COVID, ... mais en pire !

Aujourd'hui, face à une pénurie sans précédent de
personnels soignants, des fermetures de lits, de services,
sont légion. Aucun service n'est épargné. Le manque
de personnel est tel que les directions ne savent pas
comment s'y prendre pour respecter le droit à congé
estival des agents tout en préservant la continuité des
soins et des urgences. C'est pourquoi, la Fédération des
personnels des services publics et des services de santé
FO revendique un plan pluriannuel d'embauches de
200 000 emplois dans la FPH, afin d'arriver à terme à
normer les services pour remettre à flot non seulement le
système de santé, mais aussi afin d'accueillir les usagers
dans des conditions dignes. Et je m'en arrêterai là sur la
politique générale, mais in fine elle impacte fortement
l'action sociale du CGOS.

En effet, la prestation maladie rebaptisée ASASM est
directement impactée par les politiques régressives
des gouvernements successifs. Ils ont orchestré la
dégradation continue des conditions de travail dans les
établissements, en concomitance de l'allongement de
l'âge de départ à la retraite. C'est la raison pour laquelle
FO revendique l'augmentation de la contribution au CGOS
(le salaire différé pour FO), afin de pallier celle de l'ASASM.
Fort heureusement, les accords RH du Ségur de la santé,
signés par Force Ouvrière, ont mécaniquement apporté
45 millions d'euros de ressources supplémentaires à
notre budget. Sans le Ségur, le Conseil d'Administration
aurait été contraint de réduire différentes prestations
sociales du CGOS et pas qu'un peu.

Déjà en 2021, alors que nous nous y opposions, le Conseil
d'Administration a décidé de modifier la prestation
maladie en introduisant des montants différents en
fonction de plafonds d'indice remettant en cause son
aspect égalitaire et universel. Ces nouveaux critères
n'ont pas été introduits pour rendre « plus sociale » cette
prestation, mais bien pour disposer de leviers financiers,
afin de pouvoir la baisser.

Cette délibération impulsée par la FHF, a laissé des traces entre les composantes dont certains culpabilisent après avoir voté positivement. En effet, à peine la délibération entérinée, le Président s'est empressé de communiquer, en utilisant le carnet d'adresses du CGOS vers l'ensemble des hospitaliers. Comment comprendre et accepter le contenu de sa publication d'autant qu'elle reprenait le vote des administrateurs en oubliant certains au passage. Une première, bien malheureuse ! Du jamais vu au CGOS, le Président qui se doit d'être neutre organise la propagande d'une délibération ! Rien n'empêchait la FHF au titre de la composante de faire sa communication par son canal d'adhérents. Pour FO, la faute est caractérisée et démontre sur certains sujets l'absolutisme de la FHF.

Une autre conséquence des politiques de santé régressives, a un impact direct sur l'offre « voyages, vacances, loisirs ». Ainsi, la difficulté pour les agents d'obtenir une sécurisation de leurs prises de congés, RTT et repos, donc de pouvoir réserver leurs loisirs sans contraintes ne favorise pas cette prestation. Du point de vue de l'enveloppe budgétaire destinée aux vacances, celle-ci reste atone et a du mal à décoller pour atteindre l'objectif du montant dépenses. Le Covid n'est pas la seule responsable, les mauvaises conditions de travail et la pénurie alarmante de personnel minorent sensiblement l'action sociale du CGOS. A FO, nous savons que le CGOS a des propositions originales quant à l'offre de vacances même si elle n'a pas été faite pour s'adapter à la pénurie de soignants en matière de vacances, et ce que la DGOS pourrait appeler des pratiques avancées, sont en fait des vacances insolites. Eh bien oui, en cette période catastrophique et inédite pour l'hôpital public, et peut-être par un avenant au Contrat Pluriannuel d'objectifs, le ministère va-t-il nous proposer d'installer des

tipis, des cabanes en bois, et du sable dans les cours d'hôpitaux pour faire comme dans les grandes villes, l'hôpital à la plage. Ainsi entre deux parties de boules, les hospitaliers seront à disposition pour dépanner et respecter la sacro-sainte continuité de service. Pour FO que faisons-nous de la continuité familiale et du droit au repos et à la déconnexion ! Si la situation n'était pas aussi grave, nous pourrions en rire, mais sans un plan d'envergure pour la FPH nous serons malheureusement spectateurs de départs massifs.

Gouvernance

Depuis sa création le CGOS, n'a jamais été présidé par un représentant des organisations syndicales. C'est pourtant le cas dans les différentes branches de la sécurité sociale, de l'assurance chômage ou de l'ANFH. Pour FO, nous pensons avec conviction que porter et laisser porter aux OS, la présidence du CGOS revêt un caractère moderne et ferait accéder au CGOS, un paritarisme non faussé. Cependant les discussions avec la FHF, n'ont pas abouti pour instaurer d'alternance. Nous ne pouvons souhaiter que cette AG à Nantes soit historique, comme l'a été l'Édit de Nantes en son temps, en donnant aux protestants le droit de pratiquer, et donc en l'occurrence, en accordant aux syndicalistes le droit de présider.

Protection Sociale Complémentaire

La loi de transformation de la fonction publique est venue introduire la mise en place d'une PSC avec un volet complémentaire santé et prévoyance. De facto, même si la prestation d'aide à la maladie du CGOS a été reconnue à part entière comme de l'action sociale, elle pourrait faire l'objet de convoitises de la part des lobbies des assurances et mutuelles, ainsi que du gouvernement. Pour FO, la prestation maladie a fait ses preuves, ses coûts de gestions très bas, son nombre de contributeurs importants rapporté au nombre de demandeurs, la rendent très compétitive. Mettre à mal cette prestation pour instaurer une prévoyance sur le mode assurantiel aura pour les hospitaliers un coût individuel très important, si cela devait advenir. FO mettra tout en œuvre pour la maintenir et est prêt à travailler pour que cette ASASM reste dans le giron du CGOS. Quant à la complémentaire santé, FO reste attaché à l'article 44 des soins gratuits, désormais l'article L722-1 de la FP, nous pensons que la gratuité des soins bien évidemment doit être revue et élargie pour que chaque hospitalier et ses ayants droits puissent se faire soigner n'importe où sur le territoire français

Au regard de l'engagement des hospitaliers dans la pandémie, la gratuité des soins améliorés ne serait qu'un juste retour.

Répartition Budgétaire National / Régional

A cette AG, nous allons être amenés à nous positionner sur la répartition budgétaire allouée au niveau national et régional, FO a proposé au dernier Conseil d'Administration le retour d'une répartition à 75 %/25 % comme cela était le cas, il n'y a pas encore si longtemps. Hélas l'unanimité à ce stade ne semble pas réunie pourtant nous pensons que c'est une erreur dans un contexte qui n'a jamais été aussi favorable au CGOS. En effet, le CTI du Ségur de la santé et les revalorisations de grilles pour les paramédicaux, dont celles-ci n'ont pas encore eu leurs effets en année pleine sur le budget, et sans compter les annonces du gouvernement d'augmenter la valeur du point d'indice des fonctionnaires, sont les raisons pour lesquelles, il nous apparaît que les conditions et perspectives sont là, pour revenir à l'origine du 75 %/25 %. D'ailleurs lors du passage au 76 %/24 %, il avait été convenu d'un retour en arrière, une sorte de clause de bonne fortune, dès que les finances le permettraient. D'autre part, cette AG devra valider la création de 3 nouvelles prestations régionales, en conséquence ces nouvelles actions légitimeraient et rendraient cohérent le renforcement des budgets régionaux par le 75/25 %. Budgétairement, les 1 % supplémentaires pour les régions ne représenteraient que 4,5 M€ à répartir sur les 12 régions. Au regard des motifs évoqués, FO votera négativement la proposition de répartition budgétaire de 76 %/24%.

Transition Numérique

Concernant la transition numérique et l'amplification de la digitalisation, FO avait annoncé dès le départ que tout projet d'ampleur de nouveau système d'information conduirait certainement à des dépassement budgétaires. Force est de constater que c'est aujourd'hui le cas, de nouveaux appels d'offres vont être lancés pour donner suite à l'arrêt de notre prestataire. FO souhaite que le projet informatique puisse arriver à son terme sans que celui-ci soit un gouffre financier et donc un avaloir de notre salaire différé.

Il est nécessaire et souhaitable que l'accès au CGOS puisse être rapidement informatisé, à l'instar de nombreux opérateurs publics et ainsi répondre aux hospitaliers les plus « GEEKS ». Cependant n'oublions pas le rôle social du CGOS et l'existence de la fracture numérique dans certains territoires, c'est pourquoi nous devons continuer le mode traditionnel en papier.

En même temps, il est nécessaire que les établissements renforcent le temps agent destiné à promouvoir les prestations du CGOS. Ces agents anciennement appelés correspondants CGOS sont désormais dénommés « contacts », pour FO nous espérons que la nouvelle appellation des contacts n'augure pas des prémices d'un CGOS sans contact ! Les chefs d'établissements doivent comprendre que les œuvres sociales font partie des éléments qui renforcent l'attractivité de l'hôpital, ainsi que la fidélisation de ses agents.

Paritarisme et salaire différé

Régulièrement un point d'achoppement apparaît avec la FHF dès lors que nous nommons la contribution du CGOS comme le salaire différé des agents. En effet, la FHF considère que la contribution des établissements au CGOS est un versement patronal non lié à la fiche de paye des agents. Face à cet entêtement de reconnaître que cette contribution est bien du salaire différé, nous objectons d'une part, pas d'agent, pas de salaire, et donc pas de cotisation au CGOS, et d'autre part, si dans l'agrément du CGOS délivré par le ministère de la Santé, il est fait mention de gestion paritaire, c'est bien que c'est du salaire différé, car seul dans les organismes où est collecté du salaire différé, il y a gestion paritaire. Je ne sais pas si j'ai convaincu nos humbles directeurs, mais en tout cas nous avons pour FO renforcé notre conviction !

CONCLUSION :

Enfin, je salue et remercie l'ensemble des personnels du CGOS qui ont essayé de maintenir les activités et prestations du CGOS pendant la crise sanitaire notamment par la mise en place du télétravail. Crise sanitaire qui n'est pas encore complètement derrière nous et qui va peut-être malheureusement continuer à perturber l'activité du CGOS.

FO est tout à fait conscient des efforts qui vous sont demandés pour préserver notre association et l'améliorer avec l'aide de nouveaux processus informatiques, dont nous savons qu'ils modifieront fortement votre travail au quotidien. Nous restons aussi vigilants sur la baisse des effectifs constatés et notamment la part croissante d'intérimaires qui génèrent des effets délétères sur vos conditions de travail, même si la nouvelle direction semble vouloir arrêter ce mode de gestion et s'orienter vers plus de CDI. Nous nous excusons par avance auprès des personnels du CGOS, car les décisions politiques que nous prenons en AG et

CA, au regard des créations de nouvelles prestations proposées ce jour : prestation achat matériel informatique, CESU multiservices et prestation aide à la mobilité douce, induiront de nouvelles adaptations de la part du personnel. L'adaptation doit être le défi quotidien pour que le CGOS demeure le n°1 de l'action sociale dans la FPH, car le CGOS pourrait être copié, mais jamais égalé, sa force réside en effet dans la gestion paritaire, la mutualisation du salaire différé, l'égalité de traitement face aux prestations, la solidarité face à des événements difficiles, les spécificités régionales et surtout son expérience de plus 62 ans au service des hospitaliers.

Vive le CGOS